

Présidence : Belgique

1020^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 7 septembre 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 11 heures

Clôture : 12 h 20

2. Président : M. F. Vanthemsche

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : SÉANCE D'OUVERTURE

Président (FSC.DEL/274/22 OSCE+), Canada, Royaume-Uni, République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/275/22), Türkiye (FSC.DEL/282/22 OSCE+), Ukraine (FSC.DEL/276/22), Arménie, Suisse (FSC.DEL/279/22 OSCE+), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/273/22), Azerbaïdjan, Norvège (FSC.DEL/277/22), Bosnie-Herzégovine, Islande (FSC.DEL/281/22 OSCE+), Géorgie, Pologne (FSC.DEL/280/22 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Point sur le projet extrabudgétaire de l'OSCE « Programme d'apprentissage en ligne du Forum pour la coopération en matière de sécurité »* : Représentant du Centre de prévention des conflits

- b) *Point sur le mécanisme d'avertissement et de rappel appliqué conformément à la Décision n° 10/02 du FCS (FSC.DEC/10/02) durant la Présidence biélorusse : Biélorussie (FSC.DEL/278/22 OSCE+)*
- c) *Manifestation sportive caritative de l'OSCE « Je bouge pour la paix » prévue à Vienne le 24 septembre : Président*

4. Prochaine séance :

Mercredi 14 septembre 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence